NOTRE PLUS GRAND

"BARGAIN" DU SAMEDI.

Ceci est le plus grand marché d'or que nous ayons jamais offert, et le prix spécial n'est que pour Samedi. Nous ne mettons que 100 services en vente spéciale, et après Samedi, ils ne se vendront qu'au prix régulier.

COMBINAISON D'USTENSILES DE CUISINE,

Comprenant 1 Couperet en Acier, 1 Couteau à Pain, 1 Couteau de Boucher, 1 Couteau à Limon, 1 Tranchet, 1 Instrument pour ouvrir les Boîtes en Ferblanc, 1 Pierre à Affiler. Renfermés dans une boîte, et le tout parfaitement garanti. Un service indispensable pour toute cuisine. Prix ordinaire $1.50, notre prix régulier $1.25.

SAMEDI SEULEMENT, le service 75c

UNITED HARDWARE CO., LTD.

1005-1007 RUE DU CANAL.

30 juil—2t

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES

Daniel J. McDonald à Edna M. Lux ; Vertuer Van Down Farrar à Sadie Holt ; Louis Nadau du Treil à Louise E de Léaumont.

NAISSANCES

Mmes. Robert J. Loyed, une fille ; Jos. B. Lee, un garçon ; Morris H. Phillips, un garçon.

DECES.

Alexander Warren, 64 ans, 6118 Laurel ; Andrew J. Shaw, 21 ans, Hoodsport, Washington ; Loretta Daubert, 23 ans, 442 Première ; Geo. O. Cork, 49 ans, 2229 St-Thomas ; Omecoker Gilmore, 2 mois, 2018 N. Villeré ; Irène M. Thompson, 2 ans, 1517 Louisa ; Margaret Ryan, 76 ans, Asile des Petites Sœurs des Pauvres ; Elizabeth Dorsignac, 36 ans, 1760 St-Claude ; Katherine N. Powers, 9 mois, 1135 Lavigne ; John Franklin, 43 ans, Hôpital de la Marine.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Keystone Life Ins Co vs Robert J. Maloney & als, réclamation de $3,000 sur des billets.

Keystone Life Ins Co vs Robt J. Maloney, action en recouvrement de $4500.

Union Homestead Ass'n vs Emma Legendre, procès exécutif de $2600.

Alexandre et et Lucien Zeno vs Le Bureau de Santé de la ville, mandamus.

Thomas F. Delaney vs Robt J. Maloney, réclamation de $1,500.

Thos F. Delaney vs Robt J. Maloney, réclamation de 7,500 sur des billets.

Demandes d'émancipation :

Iahmari B. Gaskins' James Scramuzza.

Succession ouverte :

Vve Pierre Tarride.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparution :

Frank Gondulfo, actes de violence.

Condamnations :

Joseph Feitel, violation de l'acte 277 de 1908, $10 d'amende ou 20 jours de prison ; Mitchell Hufft, actes de violence, $10 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

Acquittés :

Peter Arnold, Emile Julian, actes de violence ; John Bego, violation de l'acte 44 de 1888 ; Jules Sarpy, larcin.

En jugement :

Henry Neider, attaque à main armée.

Ventes inscrites au bureau d'affirmations.

Héritiers de M. et Mme Jean M. Soubirra à Jeanne Lafferranderie, un terrain, St-Claude, Kerlerec, Marais et Esplanade, $1700.

Les mêmes à Mme Jos. Rote, deux terrains, Robertson, Ursulines, St-Philippe et Claiborne, $4050.

Chas Bonnet à Philip Sunseri, un terrain, Decatur, De Armas, Franklin et Monroe, $200.

Jean Montrejean et als à Peoples Homes'd Ass'n, portion, Sycamore, Panola, Short et Fern, $1,500.

Même au même, terrain dans le même filet, $1,000

Chas J. Laprime à Mme Maurice Reis, terrain, Florida, Grand Route, St-John, Swamp et Savage, $4,500.

Aug. Royerro à Union Homestead Assn, terrain, Tonti, Miro, Dumaine et St Philippe, $1,200.

L'acquéreur à Mme Emile Bischof même terrain, $1,200.

Rodolphe L. Bernard à Savings Homestead Assn, terrain, Esplanade, Maurepas, Fortin et Mystère, $2,000.

L'acquéreur au vendeur, même terrain, $2,000.

Andrew D'Anigo à la Savings & Hom'd Ass'n, terrain, Dryades, Calliope, Baronne et Clio, $2400

L'acquéreur au vendeur, même propriété, $2400.

FAITS DIVERS.

La Convention des Acheteurs.

La Convention des Acheteurs, dont le succès a dépassé les espérances des plus optimistes, a pris fin, hier, et de nombreux visiteurs de la campagne ont pris les trains de la soirée pour regagner leurs foyers. On estime à près de 600 le nombre d'acheteurs de la campagne qui y ont assisté et qui emporteront un agréable souvenir de leur séjour à la Nouvelle Orléans.

Il est fort probable qu'une convention semblable sera tenue l'année prochaine, à la même époque, dans notre ville, et quoique rien de définitif n'ait encore été décidé à ce sujet, on prévoit, si tel est le cas, que le succès de cette seconde conventions urpassera encore celui de la première.

TESTAMENT.

Le testament de Mme Pierre Parrive a été homologué hier matin à la Cour Civile de District.

La défunte lègue sa propriété No 2415 rue Bourbon, à Mme P. Bertonnière. Le reste de ses biens est partagé entre divers héritiers.

M. Oscar Poirier est nommé exécuteur testamentaire sans caution.

L'ex-notaire Gowland

Est condamné à 8 ans de travaux forcés.

Joseph Q Gowland, l'ex-notaire accusé de faux et détournements a été traduit en jugement, hier matin, devant la cour criminelle présidée par le juge Chrétien.

L'audience a été de courte durée.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le défenseur de l'accusé, M. Generelly, a annoncé que son client se reconnaissait coupable sur un des chefs d'accusation relevés contre lui.

Quelques témoins ont ensuite été entendus, entr'autres M. Hunter C Leake, agent général de la compagnie de chemin de fer Illinois Central, et M. Albert Baldwin, Jr.

M. Leake est un ancien associé de M. David Lemle.

Il a déclaré qu'il connaissait Gowland depuis plus de quinze ans et que sa conduite avait toujours été irréprochable.

L'accusé, à l'époque où il était employé dans l'étude de M. Lemle, était toujours ponctuel et jamais aucun reproche ne lui a été fait au sujet de son travail

La déposition de M. Leake a été des plus favorables à l'accusé.

M. Albert Baldwin, Jr, le témoin suivant, a déclaré qu'il connaissait Gowland depuis cinq ou six ans et qu'il avait eu fréquemment l'occasion de le voir en l'étude de M. Lemle Dans toutes les transactions commerciales dont il a été chargé l'accusé a toujours agi avec la plus grande correction.

Le colonel William H. Byrnes, président de la Compagnie d'Assurances Hibernia, a connu Gowland enfant, et jusqu'au jour où une accusation de détournement a été portée contre lui, l'avait toujours considéré comme un jeune homme très capable et digne de respect.

Gowland a ensuite pris la parole en son nom propre. Il a déclaré qu'il était né à la Nouvelle-Orléans en 1878, qu'il avait fait ses études de droit et avait été admis à l'exercice du droit en 1898. Qu'il avait obtenu sa patente de notaire en 1908 et qu'il avait été employé pendant cinq ans en l'étude de M. Lemle.

Pendant ces cinq années Gowland déclare qu'il a manié d'importantes sommes d'argent pour le compte de son patron et que jamais on n'a eu le moindre reproche à lui faire.

L'accusé a ajouté que ses recettes annuelles s'élevaient entre 5 et 6,000 dollars, qu'il vivait très économiquement, et que l'argent détourné à M. Harz n'avait pas été employé à son usage personnel, mais simplement pour couvrir des pertes résultant de spéculations malheureuses.

M. Generelly, le défenseur de Gowland, a ensuite dans une éloquente plaidoirie, demandé à la Cour d'user de clémence envers son client, qui a été victime des circonstances et de sa faiblesse de caractère.

Le juge Chrétien a prononcé sa sentence en ces termes : "Il y a des moments dans la vie d'un juge où il est appelé à remplir un pénible devoir. Gowland, je me trouve en présence d'un de ces moments. Je vous connais depuis que vous étiez enfant. Je vous ai vu grandir.

J'ai été l'associé de votre oncle pendant la plus grande partie de ma vie. Mais il est nécessaire d'écarter ces sentiments en prononçant une sentence.

Vous avez commis un crime dans l'accomplissement d'un devoir sacré. Il n'y a pas de devoir plus sacré que les obligations imposées à un notaire.

Depuis les temps les plus reculés les notaires ont toujours été considérés comme les gardiens des secrets de famille, et les exécuteurs des missions de confiance

Ils sont investis du devoir le plus sacré que la loi puisse confier à un homme.

Considérant que jusqu'à ce jour votre conduite a été exemplaire et que vous n'avez pas personnellement profité de l'argent détourné, mais l'avez perdu dans de folles spéculations, je crois être justifié en vous imposant une sentence de quatre ans d'emprisonnement sur chacun des deux chefs d'accusation de faux et de détournement.

Gowland a paru satisfait de la modération de cette sentence et a immédiatement quitté la salle d'audience, accompagné de sa femme et de sa belle-mère qui pleuraient à chaudes larmes.

PAM-ALA

n'est nullement comme tout autre remède dont on se sert pour

LES FRISSONS ET LA FIEVRE.

Mme T. J McEvoy de la New Orleans Item écrit "Le 15 Fév. 1909 j'ai souffert pendant des années de Frissons et de Fièvre. J'ai essayé un échantillon de "PAM-ALA" comme je souffrais d'un Malaria. Après avoir pris quatre doses, la fièvre me quitta et je me sentis comme une nouvelle femme. "Pam-Ala" tira de la MALARIA une chose du passé

Ne contient de Quinine sous aucune forme.

Vendu par les pharmaciens $1 00 la bouteille.

Départ de Maloney pour le Pénitencier.

L'ex-notaire Robert J. Maloney, condamné à 14 ans de travaux forcés pour faux et détournements, partira ce matin pour le pénitencier d'Etat à Baton Rouge.

Maloney fera partie d'un nombreux convoi de prisonniers qui sera escorté par le capitaine Richard Meredith et les députés shérifs Comiskey et Nooney Mascaro.

Le bruit, mis en circulation hier dans certains milieux, suivant lequel le capitaine Meredith aurait autorisé Maloney à se rendre seul au pénitencier pour lui éviter la honte de faire le voyage en compagnie de vulgaires criminels, nègres pour la plupart, est dénué de fondement. Aucun privilège spécial ne sera accordé à l'ex-notaire et il sera traité comme un forçat ordinaire.

Hier, dans la journée, Maloney a été visité par plusieurs de ses anciens amis qui lui ont fait leurs adieux.

Deux nouveaux procès découlant des détournements de l'ex-notaire ont encore été intentés hier après-midi à la cour civile de district.

Le demandeur dans les deux cas est le Rév. Père Thomas E. Delaney qui déclare avoir acheté de Maloney un billet hypothécaire de 7,500 dollars, endossé par Mme L. F. Pellerin, et portant la date du 6 août 1907.

Le Père Delaney après avoir pris les informations nécessaires a reconnu que ce billet était faux et, demande qu'un jugement pour la somme en question soit rendu contre Maloney et sa caution.

Le second procès a trait à un achat d'actions de la Southern Laundry Co.

Le 30 octobre 1906, le Père Delaney confia à Maloney une somme de 1,500 dollars, avec mission d'acheter des actions de la compagnie en question. Maloney acheta les actions, mais les fit transférer à son propre nom.

Le Père Maloney déclare qu'il est de droit propriétaire de ces actions et demande à la Cour de rendre un jugement en sa faveur.

Le danger des armes à feu.

Jules Bertlas, un enfant de 7 ans, originaire de Clio, Lne, a été amené à la Nouvelle-Orléans, hier matin, par son père et immédiatement transporté à l'Hôpital de Charité.

Il a été grièvement blessé dans le côté droit de la poitrine, par son frère, lequel manlait imprudemment une carabine.

Le coup est parti accidentellement et le projectile a atteint l'enfant presque à bout portant, lui perforant le poumon droit.

Le medecin de la localité a conseillé au père d'ammener immédiatement le petit blessé à l'Hôpital de Charité. La blessure est grave et l'on doute de son rétablissement.

Certains Pianos Vendus à $4.00 et $5.00 par mois chez GRUNEWALD

Pianos achetés, réparés, accordés, polis, échangés, etc.

Comparution de Wyatt Ingram

Wyatt H Ingram, l'ex-employé de la Banque Hibernia, accusé de faux, a comparu hier en audience préliminaire devant la cour criminelle, présidée par le juge Chrétien.

Ingram était accompagné par les avocats Lionel Adams et Richard Otero.

Après la lecture de l'acte d'accusation l'inculpé a plaidé non coupable et a immédiatement réintégré sa cellule dans la prison de paroisse.

SUICIDE.

Un individu du nom d'Alexandre Kalatski s'est suicidé, hier soir, en prenant une forte dose d'acide carbonique dans une chambre de l'hôtel Shepherd, rue St-Charles.

Albert Cerain, le commis de l'hôtel, en passant dans le couloir a entendu des gémissements provenant d'une des chambres. Il a enfoncé la porte et a trouvé Kalatski gisant à terre, se tordant dans d'atroces souffrances.

L'ambulance a été aussitôt mandée et le malheureux transporté à l'Hôpital, où il est mort à 10 heures du soir.

Kalatski est un étranger et avait loué une chambre à l'hôtel dans la journée.

NE POUVAIT GUERIR UN ECZEMA

Maladie Commença sur Oreille et Gagna Face et Cou qui Etaient au Vif---Terribles Démangeaison, Inflammation et Douleur---Dura Plus d'un An et Tous Traitements Echouèrent

JUSQU'AU NOUVEAU GRAND SUCCÈS DE CUTICURA

"L'eczéma se déclara sur le haut de mon oreille. Il se fendit et commença à s'étendre. J'eus trois différents médecins et j'essayai plusieurs choses, mais elles ne me firent aucun bien. Mon visage et mon cou finirent par être au vif d'un côté jusqu'aux cheveux. Il coulait une eau de l'eczéma qui m'obligeait à me servir de coton ayant des propriétés médicales, et l'inflammation et le mal étaient tels que j'avais à couvrir mon oreiller de toile pour le préserver de la suppuration qui tachait la toile. La démangeaison de l'eczéma était si grande que j'aurais pu m'arracher la peau du visage. La maladie se déclara à l'automne et j'essayai de tout pour la combattre jusqu'à l'hiver suivant. Je commençai alors à me servir du Savon et de l'Onguent Cuticura, et au bout de trois mois j'étais guérie. Je prends toujours de temps à autre des Pilules Résolutives Cuticura pour épurer le sang. Je suis très heureuse d'avoir essayé Cuticura, et je puis le recommander à n'importe qui. Mlle Ann Peassons, Northfield, Vt., 19 Déc., 1907."

Cuticura Guérit les Pellicules et Calme la Démangeaison de la Tête.

Des shampoings chauds avec le Savon Cuticura et de légères applications de Cuticura préviennent la chute des cheveux, les empêche de sécher et de s'éclaircir, font disparaître croûtes, écailles et pellicules, détruisent les parites des cheveux, calment les surfaces irritées qui démangent, stimulent les pellicules des cheveux, relâchent le cuir chevelu, nourrissent les racines et font pousser les cheveux sur un crâne doux, sain et net.

ACCIDENT FATAL

Un accident fatal a eu lieu hier soir à sept heures sur le chemin de Gentilly, à l'intersection des voies du Louisville et Nashville et Nashville et l'Illinois Central

Louis Francis, un gamin de 12 ans, qui demeurait dans le voisinage avec ses parents a été renversé et tué par un train du Louisville et Nashville R. R. Son corps a été transporté à la morgue.

Les vacances du maire Behrman.

M. Bail, secrétaire de la Mairie, a reçu hier un télégramme du maire Behrman lui annonçant qu'il était bien arrivé avec sa famille à Salt Lake City, Utah.

M. Behrman séjournera dans cette ville jusqu'à dimanche matin, puis se rendra à Denver, Colorado, et à Chicago d'où il rentrera directement à la Nouvelle Orléans

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

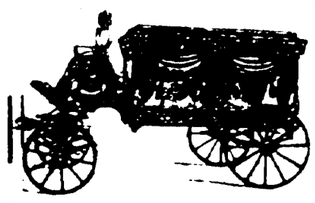

Entrepreneur de pompes funèbres

No 628 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1045.

F. LAUDUMIEY Président et Gérant. B. ADER Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue ND Remparts

PHONE { HEMLOCK..... 406

PHONE HEMLOCK 262.

EMILE LABAT

(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray)

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1309 AVENUE NORD REMPARTS

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an.

AVIS SPECIAUX.

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle-Orléans, salle No 2, Hôtel de Ville, juillet.

Avis est ici donné au public que les taxes sur la propriété foncière pour l'année 1909 sont maintenant dues et deviendront délinquantes le 31 août 1909. La taxe de capitation est payable en même temps.

Ce bureau sera ouvert pour la perception des taxes de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. les samedis exceptés; il fermera ce jeudi à midi. Apporter avec vous vos reçus de l'année dernière.

OTTO F. BREDE, Trésorier.

1er août—1er au 12 inc

DIVIDENDE.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE—A une réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 juillet 1909, un dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds-capital a été déclaré, payable lundi, 2 août 1909, des gains des six derniers mois.

S. A. TRUFANT, Caissier.

1 août—1 au 8 inc

AMUSEMENTS.

White City

OLYMPIA OPERA COMPANY.

Lottie Kendall et une Compagnie de 36 Personnes.

CE SOIR

"MIKADO."

Orchestre Complet Prix 20 30 40 et 50c. Tableaux mouvants de 8 à 10 P M. Sièges en vente au Magasin de Musique de Grunewald. Entrée à la porte 10c. Voir le théâtre ou un voyage sur le Chemin Huron Carrousel.

WEST END Tous les Soirs

ORCHESTRE MILITAIRE DE 1080 ERNEST VERKA ARMSTRONG & VERNA ARCADIA LE TRIO SCHAAR-WHEELER HINODROME

Sièges réservés 10 sous en vente d'avance au Magasin de Pianos de Charles Hart, 938 rue du Canal.

11 mai—

HOTEL ET RESTAURANT DU WEST END

T. TRANCHINA.....Prop.

Ouvert toute l'Année

Tous les Mets Délicats de la Saison bien Cuits et Soigneusement Servis.

PRIX RAISONNABLES.

19 mai—3m

10c--SHUBERT Spectacle Continue de 12.30 à 10.30 p. m. Chaque Jour.

Grand Divertissement de Tableaux

—DE—

C. T. CRAWFORD.

Changement de Tableaux les Dimanches et Jeudis.

Chaque Représentation dure Plus d'une heure.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Steamer NEW CAMELIA

Commençant le 15 Avril 1909

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville à la tête de la rue du Canal.

Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m.

L'eau et le temps le permettant

$1.00 EXCURSIONS $1.00

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pineland Park, dimanche et mercredi à l'arrivée du train de 8 h. a. m.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Gired.

W. C. COYLE & CIE, Agents. No 327 rue Carondelet.

16avril—

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M. Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

*LA TOURAINE, 12 août.
LA BRETAGNE, 19 août.
*LA LORRAINE, 26 août.
*LA TOURAINE, 2 septembre.
*LA PROVENCE, 9 septembre.
*LA SAVOIE, 16 septembre.

Agence générale, 19 rue State, N. Y.

*Vapeurs à double hélices.

Départ extra:

S. S. CHICAGO, 4 septembre.

Deuxième et troisième classes seulement.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE.

S. S. VIRGINIE, août.

Passage de Première Classe.....$80.00
Passage d'Entrepont.....$33.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud No 802 rue Commerce, bâtisse Hennen.

1er mars—1an

SALLE DE BILLARDS —DE— MILLER

Parties entre Experts Tous les Soirs.

Tables nombreuses et les plus modernes aux Etats-Unis. Un établissement parfaitement tenu et des mieux fréquentés à la Nile-Orléans.

116 Rue Royale ; 117 Passage de la Bourse, près Canal.

J. MILLER, Propriétaire.

---

taut. Puis, se décidant :

—Au fond, tu as raison. Je vais tout te dire : tu sais que notre formidable armée a deux têtes ; tu sais ce que veut dire "Friscohama !"

—Oui ; c'est la réunion des deux noms de ville San-Francisco et Yokohama !....

—Eh bien, si Kirk Alphas est le roi de la ville souterraine, s'il semble tout diriger de San-Francisco, il existe à Yokohama un être plus puissant, plus redoutable, plus mystérieux que lui.... J'irai à Yokohama, et Kirk Alphas ne survivra pas un mois à ma visite !.....

La divette parlait sans exaltation : toute sa colère paraissait tombée ; quelqu'un qui eût assisté à cette étrange conversation sans entendre les paroles échangées eût simplement pensé que Labouheyre et Céline devisaient des futilités coutumières dont s'alimentent les causeries entre joli garçon et demi-mondaine.

Avec un sourire presque orgueilleux, Céline ajouta :

—Je ne devrais pas te révéler cela, car je sais ta supériorité en grade, dans notre association du "Friscohama," et tu n'as pas le droit encore, de savoir certains secrets.... Mais nous allons maintenant vivre l'un pour l'autre, et mes secrets doivent être les tiens !

De nouveau câline et séduisante, un bras passé autour du cou du jeune homme, la tête sur son épaule, Céline se faisait voluptueusement chaste. Elle sentait que son amant était subjugué. Elle l'avait conquis !

—Veux tu ? disait-elle. Nous irons au Transvaal, dans les mines de diamants ; nous y augmenterons notre fortune, puis nous séjournerons dans l'Inde, et quand nous reviendrons à Paris le temps aura passé ! Nous serons encore jeunes, riches, forts comme des dieux !

—Mais, fit Labouheyre, je ne peux quitter Paris sur une incorrection !.... Ce serait maladroit, ne trouves-tu pas, de partir sans avoir fait auprès de M. de Gévriel la démarche qui m'est ordonnée !

—Eh ! qu'importe !

—Il importe beaucoup ! Nous reviendrons à Paris un jour, dis-tu ? Je tiens à y conserver mon auréole.... Je ne veux pas qu'on puisse dire de moi :

"Ah oui ! c'est lui qui a lâché l'héritière ruinée !"

Céline approuva :

—En effet, cela vaut mieux. Mais alors, comment reprendras-tu ta parole ?

—Sois tranquille, on me la rendra !

—Explique-toi ?

—Eh bien, je sais, à n'en pas douter, que Mlle de Gévriel ne m'aime pas !

Céline secoua la tête :

—C'est impossible ! dit-elle.

Comme toutes les amoureuses, elle ne pouvait admettre que celui qu'elle avait élu ne fût pas adoré des autres femmes.

—Je t'assure ! fit Labouheyre avec une fausse modestie : je ne dis rien à cette petite ! Il est vrai que je ne m'en suis pas donné la peine. En tout cas, je n'aurai pas de mal à me dégager.

—Si elle allait courir après toi, quand tu la feirais ? interrogea Céline.

Labouheyre se mit à rire :

—A mon tour, je te dis : qu'importe ! L'essentiel, c'est que je me dégage correctement, et que mal ici ne puisse insinuer que je me suis conduit comme un goujat !

—Oh ! le mot est excessif !

—Pas du tout. On sait que je suis, en réalité, le fiancé de Mlle de Gévriel. Qui donc oserait prétendre que la jeune fille ne m'aime pas ? Qui donc oserait croire que Paul de Labouheyre, fils de l'explorateur célèbre, parent de l'homme d'Etat péruvien Zoria Vellutro, neveu de la duchesse de Lormée, qui est l'une des plus grandes dames de la noblesse française, qui oserait m'accuser de faire le mariage parce que ma fiancée est ruinée ? Ça ne se fait pas, ma chère ! Comme dit notre ami Charail, dans cette bonne ville de Paris, il est permis d'être trop adroit, il n'est pas permis d'être incorrect !....

—Tiens ! répondit Céline, qui semblait n'avoir écouté son amant que d'une façon distraite, c'est vrai ! J'avais oublié que tu es le neveu de la duchesse de Lormée. Comment es-tu à la fois le neveu de cette imposante dame et de Zoria Vellutro ? Ça te fait une parenté bien compliquée, mon beau créole !

—Mais je ne suis pas créole ! s'écria Labouheyre. Je suis tout ce qu'il y a de plus Français ! Ma mère était la sœur de la duchesse ; Zoria Vellutro avait épousé une sœur de mon père.

Céline, fermant à demi les yeux, lançait sur le jeune homme ce regard "filtré" particulier aux serpents qui reposent au cours d'une digestion laborieuse.

—En effet, répondit-elle, avec un sourire d'une ironie singulière : je me souviens maintenant. Tu es orphelin, mon pauvre petit. En tout cas, c'est ce qu'il faut souhaiter pour toi, car si ton père et ta mère vivent encore, cela vérifierait ce que disent les mauvaises langues....

—Et que disent les mauvaises langues ? demanda Labouheyre qui essaya de mettre dans sa voix tous les trémolos de l'émotion indignée.

—Oh ! presque rien ! Ton père aurait disparu avec une fille de quinze ans, une petite coquine fort délurée, et ta mère se serait consolée avec un riche Hollandais, fabricant de curaçao aux Etats Unis !

—C'est faux ! répondit Labouheyre, d'un accent peu convaincu qui démentait son affirmation. Mon père et ma mère sont morts de la fièvre jaune ! Et qui donc t'a débité ces fables ridicules ?

Cette fois encore, Céline n'insista pas. On eût dit qu'il y avait, entre ces deux êtres, l'engagement tacite de ne pas appuyer sur certains détails ; de ne pas prononcer certains mots, de ne pas achever certaines phrases dont ils devinaient également bien le sens. Dans la plus stricte intimité, dans l'isolement le plus parfait, seuls avec eux mêmes, "ils n'osaient pas" donner à haute voix une forme à leurs pensées.

Presque maternelle, prenant avec son amant le ton dont on berce un enfant gâté, la divette se contenta de répondre :

—Tu as raison : ce sont des fables ! Tu es orphelin, et il n'y a personne sur terre que moi pour t'aimer, maintenant ! car la duchesse de Lormée, ta noble tante, ne semble pas se soucier beaucoup de toi : on ne vous voit jamais ensemble.... Comment expliques tu cela ?

Labouheyre eut dans les yeux une lueur d'embarras. Il ne remarqua pas le sourire aigu de Céline, pendant qu'elle lui posait cette question d'une voix nonchalante Mais cela ne dura qu'une seconde. Le jeune homme répondit :

—Tu tiens à le savoir ? C'est que la duchesse a ajouté foi aux calomnies dont ma mère a été l'objet, et que je ne saurais lui pardonner ce manque de confiance ! Une sœur suspecter sa sœur ! La duchesse de Lormée ne respectant pas la mémoire de Mme de Labouheyre !

Est-ce que je peux lui pardonner ? Est-ce que je peux lui tendre le front ? Je veux ignorer cette femme !

—C'est, en effet, ce qu'il y a de mieux à faire ! dit Céline, avec un léger, si léger accent de persiflage.... Ce sont là des sentiments qui t'honorent. Le fils du noble explorateur ne saurait en avoir d'autres....

Labouheyre ne releva pas le propos. Était-ce par dédain ? Ne sentait-il pas l'ironie voilée de la divette ?

Celle-ci reprenait :

—Va donc chez M. de Gévriel, débarrasse-toi de tous ces projets de mariage qui compromettraient ton avenir et ton bonheur et reviens moi vite, bien vite.... Il faut que nous soyons partis avant dix jours ! Reviens, ou sinon....

Et la belle Altona, avec une énergie sauvage qui fit frémir Labouheyre, cria furieusement :

—N'essaie pas de me trahir : je déjouerais tes plans ! Tout, sauf le bien, tout plutôt que de te voir à une autre ! Tout ! même ta mort ; même la mienne !

—A bientôt ! dit Labouheyre.

—A bientôt ! répéta Céline en embrassant son amant. Mais soudain, s'arrachant à l'étreinte passionnée de jeune homme, elle bondit hors du salon.

Labouheyre la suivit :

—Qu'y a-t-il ?

—J'ai cru entendre remuer dans le cabinet de toilette !

(A continuer)

Préparatifs pour l'arrivée du Czar de Russie.

Kiel, 6 août.—La flotte allemande, sous le commandement de l'amiral Prince Henri de Prusse, est revenue ici aujourd'hui de sa croisière sur la côte espagnole.

Elle s'approvisionne de charbon pour reprendre la mer où elle sera passée en revue au large de Kiel par l'Empereur Nicolas, qui est attendu de Cowes, demain, à bord du yacht impérial "Standart."

Seize cuirassés et quatorze croiseurs prendront part aux manœuvres.

L'Empereur Nicolas doit repasser par le canal de Kiel. Comme il a été fait à son premier voyage la semaine dernière, les deux côtés du canal seront bordés à intervalles par des marins qui feront le piquet pour veiller à la sûreté du souverain Russe.

Le trafic sur le cours d'eau sera interrompu et le "Standart" sera suivi sur les deux rives par des troupes à cheval qui régleront leur allure sur celle du yacht Impérial.